



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 16 octobre 2024.

Membres présents : 10

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Richard MARMET, Frédéric BURGUN, Guillaume REGISSER, Stéphanie GRANDGUILLAUME

Membres absents : 4 dont 1 excusé

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET
Khalid BARRAMOU
Noémie SAUDIN
Alban DIFFALAH

Quorum de 8 atteint

Secrétaire de séance : Eric WERDENBERG

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Eric WERDENBERG se propose pour exercer cette fonction.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.

Interventions

Chantal LOUIS : demande que soient apportée la modification suivante :

- Questions diverses point 4 : manque le « r » à « parce que »

Point 3 : Création – suppression de postes

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

valide la création/suppression de postes énoncés,

nomme Madame Céline DENERIER sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 01/11/2024.

Interventions

Chantal LOUIS : est-ce que la suppression du poste de Cédric ALBRIEUX a été acté en Conseil municipal ?

Le Maire : il a été radié des cadres pour absence non justifiée, il n'y a pas de délibération à prendre, on ne supprime pas le poste. Il ne s'est pas présenté au 1^{er} octobre 2023 et n'a pas envoyé de courrier, nous n'avons eu aucune nouvelle. Le Comité social et territorial a été saisi et on a pris un arrêté de radiation.

Point 4 : Rattachement du risque prévoyance des agents à la convention de participation conclue par le Centre de gestion

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

instaure au 1^{er} janvier 2025 la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Belfort pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus,

fixe sa participation à 50 %,

inscrit au budget les crédits nécessaires à son paiement,

autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Interventions

Le Maire : nous avons reçu les agents fin septembre pour les informer de cette cotisation obligatoire, afin qu'ils puissent résilier leur prévoyance actuelle. Par agent cela représente 0,77 % de leur brut après participation de l'employeur. Nous avons déjà une participation de 15 € pour les agents qui avaient une prévoyance, voté par délibération, celle-ci s'annule.

A savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 il y aura également la complémentaire santé obligatoire.

Alain WEICK : l'application c'est ?

Le Maire : au 1^{er} janvier 2025. Je propose une prise en charge de 50 % dans un premier temps, sachant qu'on peut modifier par la suite. Les finances actuelles ne nous permettent pas plus.

Point 5 : Demande de subvention pour le remplacement de 29 luminaires

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le plan de financement prévisionnel présenté,

sollicite

- une aide financière au titre du Fonds Vert de 2 018,40 €,
- une aide financière au titre du Fonds de transition énergétique de 5 000,00 €,
- une aide financière au titre du Fonds d'éclairage public de 18% sur le restant soit 553,25 €,

autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions,

inscrit les dépenses et recettes au Budget Primitif 2025.

Interventions

Chantal LOUIS : qui donne le Fonds vert ?

Le Maire : la Préfecture

Chantal LOUIS : éclairage public c'est Territoire d'Énergie ?

Le Maire : Oui, on a une enveloppe de 23 600 € à utiliser avec Territoire d'énergie, donc on leur demande 5000 €. Nous devons avoir un reste à payer pour la commune de minimum 20 % sur la totalité, il nous reste 24,96 %.

Richard MARMET : après il restera beaucoup de luminaires à remplacer ?

Le Maire : environ une trentaine.

Point 6 : Demande de subvention pour réparer le toit de l'école maternelle

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le plan de financement prévisionnel présenté,

sollicite une aide financière au titre du Fonds d'Aide aux Communes du Département,

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

inscrit les dépenses et recettes au Budget Primitif 2025.

Interventions

Le Maire : on demande 50 % dans un premier temps et si on a moins je ferai une autre demande

Stéphanie GRANDGUILLAUME : on récupère la TVA là-dessus ?

Le Maire : oui mais, officieusement, une baisse du remboursement est prévue prochainement

Alain WEICK : en fait, il a quoi ce toit ?

Le Maire : il a été mal fait dès le départ. Ce n'est pas une dalle, ce sont des ourdis. Si on enlève la bâche l'eau rentre

Richard MARMET : il n'y a pas de dalle au-dessus des ourdis ?

Le Maire : non, juste les ourdis et la bâche d'étanchéité, comme un liner, avec du gravier dessus

Stéphanie GRANDGUILLAUME : on ne peut pas se retourner contre l'entrepreneur ?

Thierry DAGUET : non, 2007, il n'y a plus de garantie décennale

Chantal LOUIS : vous allez remettre des graviers ou végétaliser ?

Le Maire : on va remettre des graviers, refaire comme l'autre côté

Point 7 : Demande de mise à disposition de l'archiviste du Centre de gestion

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

retient la prestation telle que définie dans le bilan de l'existant tenant lieu de devis proposé par l'archiviste, soit l'option n° 1 : intervention de 15 jours, sans inventaire au coût de 3 255,60 €,

autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service "Archives" du Centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites,

inscrit les crédits au Budget Primitif 2025 pour payer cette prestation.

Interventions

Chantal LOUIS : cela n'a jamais été fait ?

Le Maire : je peux remonter sur mes 16 années de mandat, cela n'a pas été fait. Du tri je ne sais pas, je ne suis pas au courant

Chantal LOUIS : les archives partiraient au Conseil départemental ou elles resteraient là ?

Le Maire : les documents n'ont pas lieu d'être au département. Il y a des documents à détruire, d'autres à conserver quelques années ou à vie. L'archiviste nous aidera à faire les bordereaux d'élimination, qui seront validés par les archives départementales, puis les documents seront détruits par une association. Le reste sera classé avec une méthode enseignée par l'archiviste.

Alain WEICK : et les actes de naissance ?

Le Maire : c'est de l'état civil, c'est conservé

Frédéric BURGUN : ce qui sera conservé, ce sera sous format papier ou numérisé ?

Le Maire : on peut les numériser mais il faut les conserver en papier

Stéphanie GRANDGUILLAUME : ça veut dire quoi « sans inventaire » ?

Le Maire : sans le fichier numérique.

Point 8 : Travaux sylvicoles 2024

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le devis du programme de travaux proposé par l'ONF pour l'exercice 2024, tel que présenté, pour un montant de 1 879,68 € HT en investissement et 3 960,40 € HT en fonctionnement,

autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces concernant la réalisation des travaux.

Interventions

Eric WERDENBERG : il s'agit de l'entretien des futaies, des chemins de randonnée, le long de la rue du Fort, les abords de voirie et des fossés, l'entretien de maintenance sur les parcelles 6 et 7. Il y a également des travaux optionnels comme le dépôt en déchetterie de toutes les petites coupes, et la sécurisation et le dégagement des accès forestiers et des accotements

Alain WEICK : le cloisonnement des parcelles est compris dedans ?

Eric WERDENBERG : oui

Richard MARMET : d'une manière générale, l'état des forêts est de pire en pire, pas que sur Vétrigne. Quand je vois les traces de roues, c'est dû à l'exploitation forestière

Eric WERDENBERG : ils viennent avec des engins qui ont des roues de 60 cm donc sur les terrains humides, il y a des dégâts

Richard MARMET : et il n'y a pas de remise en état

Eric WERDENBERG : il y a une lame qui est passée mais ça ne rebouche pas les trous

Richard MARMET : ça me rend furieux, les chemins existants sont complètement défoncés, sur lesquels on ne peut plus rien faire, et même des parcelles entières. Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire pour lutter contre ça ?

Le Maire : on en parlera dans le point suivant justement

Point 9 : Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve ladite convention,

autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

Interventions

Richard MARMET : ça va dans la filière bois énergie ou bois noble ?

Le Maire : filière bois énergie, et les prix changent en fonction du volume

Richard MARMET : et dans ce type de contrat il y a des charges d'exploitation, c'est pour la remise en état des chemins ?

Le Maire : non mais l'ONF nous a garanti qu'ils veilleraient à ce que les chemins soient en état à la sortie de l'exploitation

Richard MARMET : il faut quelqu'un de la commune pour aller vérifier

Le Maire : oui ce sera Eric. Il y a quelques années je suis allé voir un bûcheron, il m'a dit qu'il ne prendrait pas le bois si on l'embêtait avec ça

Eric WERDENBERG : cette année le terrain a été gorgé d'eau

Le Maire : pourtant on va voir l'ONF quand les terrains sont abîmés mais on ne nous aide pas

Alain WEICK : moi je leur ai dit l'autre fois que ce n'était pas normal, il a répondu qu'ils leur avaient mis une amende

Stéphanie GRANDGUILLAUME : oui c'est l'ONF qui récupère l'argent de l'amende mais il n'y a pas de répercussion sur le chemin pour autant

Chantal LOUIS : il y a des bois qui trainent depuis des années, en venant de Roppe

Le Maire : c'est une parcelle de Denney

Richard MARMET : c'est important que les élus des communes soient attentifs à l'état des chemins forestiers sinon c'est sans limite.

Point 10 : Classement dans le domaine public – Parcelle AA 15

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

décide de classer la parcelle AA 15 dans le domaine public routier communal.

Interventions

Chantal LOUIS : à partir d'où commence le chemin militaire ?

Le Maire : il reste militaire de chaque côté mais où il commence exactement je ne peux pas dire, même eux ne le savent pas vraiment non plus

Eric WERDENBERG : le ruisseau il appartient toujours à l'armée ?

Le Maire : non il est chez nous maintenant.

Point 11 : Cession de biens mobiliers – Mobilier de l'école maternelle

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

valide le prix de vente à l'unité proposé,

accepte la vente du mobilier à la commune de Courtelevant, soit 6 tables bleues et 7 chaises pour un montant total de 440 €,

autorise Monsieur le Maire à finaliser la vente et signer tout document nécessaire à sa conclusion,

inscrit la recette au Budget de la commune.

Interventions

Guillaume REGISSER : et les autres tables on en fait quoi après ?

Le Maire : on va les proposer aux autres communes

Thierry DAGUET : est-ce qu'on peut les vendre à des particuliers ?

Le Maire : oui

Point 12 : Contrat de révision et d'entretien des extincteurs

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

valide l'adhésion au contrat d'entretien et de révision avec l'entreprise Caron Sécurité,

autorise Monsieur le Maire à le signer.

Interventions

Richard MARMET : est-ce que les agents de la commune sont formés à l'utilisation des extincteurs ?

Le Maire : oui et comme sauveteur secouriste du travail aussi

Questions diverses :

1 – Alain SALOMON : titularisation de l'agent technique communal

Le Maire : Guillaume est titularisé depuis le 1^{er} octobre 2024 sur son poste d'adjoint technique

Stéphanie GRANDGUILLAUME : il a été stagiaire combien de temps ?

Le Maire : un an, il a repris le poste de M. ALBRIEUX quand il a été radié

2 – Alain SALOMON : cérémonies du 11 novembre

Le Maire : au cimetière de Vétrigne à 10h30, au monument aux morts d'Offemont à 11h, puis un vin d'honneur sera partagé à la salle intergénérationnelle du Martinet à Offemont à 11h30.

3 – Alain SALOMON : 80^{ème} anniversaire de la libération d'Offemont/Vétrigne samedi 23 novembre

Le Maire : le programme :

- 10h30 : dépôt de gerbe au Pont près de la caserne des pompiers de Valdoie
- 11h00 : dévoilement de la plaque « Place François De Leusse » et plantation d'un chêne, rue des Commandos d'Afrique
- 11h45 : cérémonie au monument aux morts d'Offemont
- 12h00 : vin d'honneur dans la salle intergénérationnelle du Martinet

4 – Chantal LOUIS : Jury régional Villes et Villages Fleuris

Chantal LOUIS : le compte-rendu est positif, nous conservons notre label. Il y a juste quelques remarques sur les travaux en cours, car ils sont venus le jour de la démolition de l'ancienne maison. Nous ne comprenons pas pourquoi cela apparait au compte-rendu dans les points négatifs puisque les travaux en cours sont amenés à embellir les abords de la mairie.

5 – Chantal LOUIS : panneaux indicateurs dans le village

Chantal LOUIS : les gens trouvent qu'ils sont sales, on ne voit plus les indications, il faudrait les nettoyer.

6 – Chantal LOUIS : cimetière

Chantal LOUIS : Il y a un tas de fleurs en plastiques, c'est vraiment hideux, je ne sais pas si tout le monde met sa vieille plante en plastique mais c'est vraiment une poubelle

Le Maire : j'irai voir avec Guillaume

Chantal LOUIS : J'ai aussi une question par rapport aux tombes non entretenues par les familles, abandonnées. Est-ce qu'on a un système de pancarte pour savoir si elles appartiennent encore à quelqu'un, leur demandant de se signaler à la mairie ?

Le Maire : on peut le faire mais c'est une procédure qui dure deux ans et il faut avoir un ossuaire, ce qu'on n'a pas, et cela coûte 60 000 €

Chantal LOUIS : bon pour l'instant on ne manque pas de place

Le Maire : mais je suis d'accord avec toi il y a des tombes qui ne sont pas entretenues

Frédéric BURGUN : mais ce n'est pas obligatoire un ossuaire pour les communes ?

Le Maire : si, mais il faut avoir les moyens, et pour l'instant on n'est pas confronté à ce problème parce qu'on a encore de la place

7 – Thierry DAGUET : réunion du conseil d'école

Thierry DAGUET : un résumé du conseil d'école où je me suis rendu le 18 octobre

- 46 élèves inscrits en 2024
- novembre : scénario catastrophe naturelle

- 1^{ère} semaine de décembre : scénario attentat
- Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) unifié : l'école, la mairie et les élus seront contactés par la conseillère technique
- Projets à venir :
 - école du dehors
 - 2 spectacles en novembre et en mars
 - du 20 au 31 janvier : piscine
 - du 13 mars au 17 avril : patinoire
 - jardinage
 - sortie scolaire à Hunawihr
- Médiathèque : les enfants y vont trois fois par période et l'équipe est ravie du choix et de l'accueil de Mélanie, la médiathécaire
- L'association APE donne 30€ par élève soit 1410€

8 – Alain SALOMON : liquidation judiciaire

Le Maire : la société Metal'Arc qui devait faire le toit végétalisé de l'extension de la salle du Conseil et le reste du bardage de la mairie et de l'atelier, est en liquidation judiciaire. Un courrier a été envoyé au liquidateur. Il faudra refaire un appel d'offres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.
Délibéré en séance, le 22 octobre 2024

Prochain Conseil municipal : **10 décembre 2024**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

www.vetrigne.com